PV des assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du 28 mai 2021 à 18h
Et du Conseil d'Administration.

Le 28 mai à 18h se sont tenues les AG Extraordinaire et Ordinaire de l'Association Le Foyer de Saint Martin valablement convoquées, au siège de l'Association, 68 rue Ambroise Cottet à Troyes.
Par dérogation, en raison de la COVID 19, trois formes de votes permettaient aux membres de s'exprimer.
Vote par courrier postal, vote par informatique ou à mains levées en visio avec le conseil d'administration.

L'Assemblée était présidée par Noël FILLON, président de l'association en présence de dix membres sur douze du conseil, des trois candidats à un poste d'administration et de Laurent JOLAIN directeur général. Il a été établi une feuille d'émargement par assemblée signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Un seul pouvoir, Jean-Claude WANDZEL qui donne pouvoir à Marie-Claude LIMA.

Le président ouvre la séance à 18h. Afin de permettre les dernières connections vidéo le président demande à chacun de se présenter aux trois candidats au CA.
A 18h10 il vérifie que l'ensemble des pièces a bien été à la disposition des membres dans les temps et déclare les AG ouvertes. Il souhaite la bienvenue à tous et informe que pendant l'année écoulée des groupes de travail ont créé ou modifié certains documents qui vont être mis aux voix. Il indique qu'il fera le CR des AG.

Assemblée générale extraordinaire.
Le président précise que nos statuts avaient besoin d'une mise à jour et que conformément à l'article16 seule l'AG extraordinaire pouvait valider cette modification. Il rappelle les règles de votes pour ce changement et demande si quelqu'un désire des éclaircissements. Les statuts sont mis aux voix. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Assemblée générale ordinaire.
Le président rappelle les règles de vote pour notre AG ordinaire. Il suit l'ordre du jour adressé avec la convocation.

Rapport moral. Le président fait lecture du rapport moral. Aucunes questions ni objections. Le rapport moral est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité. Le président donne la parole au directeur général Laurent JOLAIN pour la lecture du rapport d'activité 2020. Laurent JOLAIN répond à quelques interrogations des membres du conseil. Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport financier. La trésorière, Marie-Claude Lima, présente les chiffres de l'année 2020. Nous accusons un résultat déficitaire de 2461€. Elle attire notre attention que grâce au travail du directeur et aux différentes aides obtenues nous avons pu répondre à nos obligations financières. La trésorière et le directeur donnent quelques détails sur la prise en main du nouveau logiciel de comptabilité et le nouveau plan comptable de 2020 qui explique des changements dans certains postes. Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Projet associatif. Le président demande à Laurent JOLAIN de nous donner les raisons de la création d'un tel document. Après avoir répondu aux questions le document est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Règlement intérieur. Le président explique la nécessité de la mise à jour du règlement intérieur.
Après explications et éclaircissements, le règlement intérieur est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

68 rue Ambroise Cottet – 10000 Troyes
Tel : 06 82 30 24 85 Répondeur-Fax : 09 72 11 44 84
E-Mail : association@lefoyerdestmartin.fr / Site : https://www.lefoyerdestmartin.fr

Association loi 1901 déclarée au JO le 02/12/1929 RNA W103000611

Cotisations pour l'année 2022. Le président fait part de la décision du CA de reconduire les cotisations aux niveaux actuel soit :
15 € pour les personnes physiques, 20 € pour les familles et 30€ pour les personnes morales.
Á la remarque que le montant de nos cotisations sont faibles par rapport à d'autres associations, il est répondu que la cotisation est un principe d'adhésion à nos valeurs et non une source de revenu.

Projet d'activité 2021.
Le président donne la parole à Laurent JOLAIN pour nous informer sur le projet d'activité 2021 et son budget. Après échanges questions et éclaircissements, le projet d'activité et son budget est mis aux voix. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Renouvellement du conseil d'administration.
Le président rappelle la constitution du conseil d'administration et les règles de votes qui s'y rapporte.
Quatre membres quittent le conseil, Louise BERNAUDAT, Valentin du CHEYRON, Adèle VERMUNT et Pierre PUZENAT. Les trois premiers sont des jeunes qui quittent pour des raisons d'études, le quatrième, jeune depuis beaucoup plus longtemps, après des décennies de travail, laisse sa place. Le président les remercie tous pour leurs engagements.
Trois personnes se présentent pour nous aider à poursuivre le travail du conseil d'adminstration : Sandrine BERNARD, Salomé TEPELOS, Sophie CANCY. Les trois postulantes sont élues à l'unanimité.

Le conseil se compose donc de : Corine FANDART, Emmanuel JOLAIN, Jeanne VERMUNT, Joël JOLAIN, Laurent THIBORD, Marie-Claude LIMA, Michel ADRIEN, Nicole DELUCQ, Noël FILLON, Salomé TEPELOS, Sandrine BERNARD, Sophie CANCY.
Le président remercie le nouveau conseil.

Laurent JOLAIN n'ayant pas reçu de questions diverses. Le président déclare les deux AG closes.

Réunion du CA en vue de l'élection du Bureau.
Le président demande au nouveau conseil de le suivre pour élire le nouveau bureau. Il précise les règles d'élection et indique que des bulletins de vote sont à leur disposition.
Après le vote le bureau est le suivant :

Président	Noël FILLON
Vice-président	Adrien MICHEL
Secrétaire	Jeanne VERMUNT
Trésorière	Marie-Claude LIMA
Vice Trésorière	Sandrine BERNARD

Après quelques moment d'échanges, le président clos l'ensemble des réunions à 20h40 tout juste le temps pour chacun de rentrer en respectant les horaires de confinement.

Fait à Montgueux le 31 mai 2021.
Le secrétaire de séance et président

Noël FILLON

68 rue Ambroise Cottet – 10000 Troyes
Tel : 06 82 30 24 85 Répondeur-Fax : 09 72 11 44 84
E-Mail : association@lefoyerdestmartin.fr / Site : https://www.lefoyerdestmartin.fr

Association loi 1901 déclarée au JO le 02/12/1929 RNA W103000611